

Rapport de gestion de TEXAF S.A.

Les comptes 2023 ont été établis sur base des dispositions légales et réglementaires en Belgique. Les comptes annuels présentent un bénéfice de 3.302 k EUR au 31 décembre 2023. L'évolution des activités de la société et de ses filiales a été décrite dans le rapport sur les comptes consolidés.

Les actifs de **TEXAF S.A.** sont pour l'essentiel situés en République Démocratique du Congo considérée comme zone à déficience de gouvernance, et sont donc soumis à un risque politique et environnemental particulier.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

La déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans notre rapport annuel fait partie intégrante du rapport de gestion.

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération repris dans notre rapport annuel fait partie intégrante du rapport de gestion.

Comptes annuels abrégés

Les comptes annuels de **TEXAF SA** sont présentés ci-après dans un schéma abrégé en milliers EUR.

Conformément au Code des Sociétés et des Associations, les comptes annuels de **TEXAF SA**, ainsi que le rapport du Commissaire sont déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles sur demande au siège de la société.

(en kEUR) avant affectation du résultat	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2023
ACTIF			
Actifs immobilisés	51.173	51.866	68.262
Actifs circulants	7.788	4.550	2.354
	58.962	56.417	70.616
PASSIF			
Capitaux propres	56.402	53.844	51.384
Dettes	2.559	2.573	19.232
	58.962	56.417	70.616
COMPTE D'EXPLOITATION			
Ventes et prestations	3.934	4.155	4.427
Coût des ventes et prestations	-2.870	-2.905	-2.759
Bénéfice professionnel	1.063	1.251	1.668
Résultat financier	653	777	1.016
Bénéfice activité professionnelle ordinaire	1.716	2.028	2.683
Résultats non récurrents	670	697	726
Bénéfice de l'exercice avant impôt	2.386	2.725	3.409
Impôt sur le résultat	10	-46	-107
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.395	2.679	3.302

Commentaires sur le résultat

Les ventes et prestations sont majoritairement composées des locations immobilières récurrentes à hauteur de 4.402 k EUR, elles sont en hausse de 6% par rapport à 2022, principalement expliquée par l'indexation des loyers.

Les coûts d'exploitation ont diminué par rapport à 2022 et se chiffrent à 2.759 k EUR principalement liés à la baisse de la taxation sur les revenus locatifs en RDC passant de 22% en 2022 à 12% en 2023.

Le résultat financier concerne **principalement** les intérêts sur les créances UTEXAFRICA ET ANAGEST (1.000 k EUR).

Résultats non récurrents

En 2023, le Conseil a décidé d'opérer une reprise de réduction de valeur sur la créance UTEXAFRICA à hauteur de 0,7 M. Le montant brut de cette créance s'élève à 9,1 M EUR au 31 décembre 2023.

Texaf a acquis, en décembre 2023, la totalité des parts de Cotex détenue par sa filiale Anagest pour un montant de 27.119.166 EUR.

Evénements survenus après la clôture des comptes

Au jour de la rédaction de ce rapport, aucun événement notable n'était intervenu.

Perspectives 2024 de TEXAF SA

Les loyers et les résultats devraient rester stables en 2024.

Intérêts opposés

Aucune décision n'a été prise qui tombe dans le champ d'application des articles 5 :76 et 5 :77 du CSA.

Autres informations requises par l'article 3.6 du Code des Sociétés et des Associations (CSA)

- Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement.
- Le conseil d'administration mentionne que ni la société, ni une filiale directe, ni quelconque autre personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société ou d'une filiale directe n'a acquis de parts ou de certificats de la société.
- Aucune augmentation de capital ou émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription n'ont été décidés au cours de l'exercice par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.
- La société ne détient pas de succursale.
- Le conseil d'administration confirme que la société n'est pas exposée au risque de crédit, de liquidité ou de trésorerie pour l'évaluation de ses actifs financiers.
- Le Comité d'audit est composé d'au moins un administrateur qui répond aux critères d'indépendance et de compétence de l'article 7:87§1 du Code des Sociétés et des Associations.

- Utilisation des instruments financiers : rien à signaler de pertinent pour l'évaluation des actifs, passifs ou la situation financière de la Société. Les achats et les ventes de devises à terme sont les seuls instruments de couverture financiers utilisés par la Société afin de couvrir le risque de change.
- Les règles d'évaluation sont continues par rapport à l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Confiant dans l'évolution positive des activités du groupe TEXAF en RDC le Conseil propose d'augmenter de 5% le dividende par action et de distribuer 6.023.628 EUR soit 1.15 EUR net par action. Celui-ci sera payable à partir du 30 mai 2024 contre remise du coupon n° 13 au sièges et succursales de la banque Belfius.

PROPOSITION D'AFFECTION DU BENEFICE	2021	2022	2023
Bénéfice de l'exercice	2.395.385 EUR	2.679.469 EUR	3.301.926 EUR
Bénéfice reporté	18.420.953 EUR	15.368.544 EUR	12.286.277 EUR
Bénéfice à affecter	20.816.338 EUR	18.048.013 EUR	15.588.203 EUR
Rémunération du capital	-5.237.937 EUR	-5.761.736 EUR	-6.023.628 EUR
Affectation à la réserve légale	-209.857 EUR	0 EUR	0 EUR
Report à nouveau	15.368.544 EUR	12.286.277 EUR	9.564.575 EUR

AGENDA FINANCIER

- Vendredi 12 avril 2024 : Publication du communiqué trimestriel
- Lundi 15 avril 2024 : Publication du rapport annuel
- Mardi 14 mai 2024 à 11 h : Assemblée Générale Annuelle
- Vendredi 30 mai 2024 : Paiement du dividende
- Vendredi 6 septembre 2024 : Publication des résultats semestriels
- Vendredi 14 novembre 2024 : Publication du communiqué trimestriel

Le Conseil d'Administration